

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036023

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 842 + 606

Société : RAM - 194029

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

JOTI ASSIA + Elhatif Abdellah

Date de naissance :

19-1-1945

Adresse :

Hay EL HANA, Rue 27, N° 8, Casablanca

Tel. : 0522 26 2204

Tél. : 066 445 733 17 Total des frais engagés : 1493,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Ilhame SLASSI
Professeur de neurologie
37 Rue Hassan Hay Hana
Casablanca - Tel : 05 22 89 10 84
IMPF : 41032458

Date de consultation : 27.11.2022

Nom et prénom du malade : JOTI ASSIA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

MPT maladie de Bézemer

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 27.11.2022

Signature de l'adhérent(e) : JOTI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27.11.23	CS		500,00	<p>Dr. Ilhame SLASSI professeur de neurologie 37, Rue Hassan Hay Lana Casablanca - Tel : 05 22 89 10 84 INPE : 91032458</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27/11/23	993,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

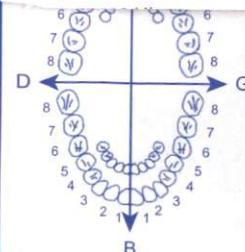
3 ampoules buvables

D-CURE® FORTE

de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

PV:49,60 DH
OT: 23611
XP: 07/2026

3 ampoules buvables



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
	B

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

10

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Docteur Ilhame SLASSI CHRAIBI

Professeur de Neurologie



الدكتورة إلهام السلاسي الشراibi

أستاذة اختصاصية في أمراض الدماغ
وأمراض الجهاز العصبي

27/11/2023

Casablanca, le

MME JOTI ASSIA

- **Hydroxo 5000µg - solution injectable**
1 injection tout les 3 mois, pendant 6 mois
- **D-cure forte - solution huileuse buvable**
1 dose, Tout les 30 jours, pendant 6 mois
- **Madopar 250 mg - comprimé quadriséable**
3/4; 1/2; 3/4; 1/2, comprimé, 4 fois par jour, à distance des repas, pendant 4 mois
- **Contiflo od 0.4 mg - gélule**
1 Gélule, soir, après les repas, pendant 6 mois

49,60 x 2

298,00 x 3

11180
(3665)

SA

SA

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH

Dr. Ilhame SLASSI

Professeur de neurologie
37, Rue Hassan Hay Hana
Casablanca - Tél : 05 22 89 10 84
INPE : 91032458

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH

Pharmacie MILAD
Mme Samira MILAD
283, Bd Sidi Abderrahmane
Hay Salam - C.I.L. - Casablanca
Tél: 0522 94 65 30 - 0522 94 29 40
INPE: 092042654

37, Rue de Hassane Hay Elhana Casablanca - Tél.: 0522 89 10 84

INPE 091032458 ICE 002906584000082

Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit

Nom et prénom : M^{me} JOTI ASSIA

Matricule : 842 **N° CIN :**

Adresse : Hay EL HAVRA, Ours 22, n° 8.
Casablanca

Bénéficiaire de soins : Adhérent Conjoint Enfant

Partie réservée au médecin traitant

Je soussigne : Dr. Ilhame SLASSI **Spécialité :**

N° ICE : Professeur de neurologie
37, Rue Hassan Hay Hana **N° INPE :**

Certifie que Mme, Mme, M. : Casablanca - Tél : 05 22 89 10 84 INPE : 91032458 **Joti Assia**

Nécessitant un traitement d'une durée : < 3 mois Entre 3 et 6 mois A vie

Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :

Maladie de Parkinson.
Maladie de Biermer.

Dont ci-joint ordonnance :

Traitements prescrits :

Madosat Hydroxydol
Contro-S au

Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables

Fait à : Casablanca le 27 NOV 2023

Cachet et signature du médecin traitant :

Dr. Ilhame SLASSI
Professeur de neurologie
37, Rue Hassan Hay Hana

Casablanca - Tél : 05 22 89 10 84

INPE : 91032458

*Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées